

3. L'IMPACT SUR LE SECTEUR EUROPÉEN DE L'AGRO-ALIMENTAIRE

Les effets d'Europe 1992 sur l'économie européenne sont de deux ordres : 1) les effets directs des diverses mesures sur les conditions d'accès au marché et sur les coûts et conditions de production; 2) les effets indirects des modifications induites par les effets directs sur les stratégies des entreprises.

3.1 Les effets directs

Ceux-ci peuvent être cernés parmi six critères :

1. la suppression des contrôles aux frontières et l'harmonisation de la fiscalité;
2. la reconnaissance mutuelle ou l'harmonisation des normes et standards techniques;
3. l'ouverture des marchés publics et la diminution des interventions de l'État;
4. la libéralisation des marchés de services et de la main-d'oeuvre;
5. la libéralisation des mouvements de capitaux et des droits d'établissement; et
6. l'existence des programmes de R-D européens.

Les trois premiers critères concernent davantage la demande et l'accès au marché tandis que les trois derniers concernent davantage l'offre et les conditions de production.

Ces critères, auxquels on associe des notes variant de 0 (effet négligeable) à 2 (effet important), démontrent que l'agro-alimentaire est, après les télécommunications, celui des secteurs industriels qui est le plus directement affecté par Europe 1992.

Les critères qui sont le plus fortement affectés sont les critères relatifs à l'accès au marché du fait de l'élimination des contrôles aux frontières, de la reconnaissance mutuelle des normes et de la moindre intervention des réglementations publiques nationales. De la bière allemande aux pâtes italiennes, en passant par les querelles franco-britanniques sur le mouton, la dinde et le fromage, on ne comptait plus les barrières non tarifaires qui empêchaient le commerce intra-CE ou en majoraient les coûts. Les tracasseries aux frontières étaient une illustration du même phénomène. Le processus de démantèlement va bon train.

Du côté de l'offre, il n'existe pas de programme européen de R-D qui concerne l'agro-alimentaire, et la libéralisation des services a peu d'effet sur le secteur. En revanche, la libéralisation des mouvements de capitaux et des conditions de fusion ou d'acquisition, qui facilitent l'implantation ou la croissance des entreprises d'un pays dans les autres pays de la CE, ont un impact important.

Les produits bruts sont dans leur ensemble sensiblement moins affectés que les produits transformés. Parmi ces derniers, les effets les plus forts se concentrent sur les abattoirs, les produits laitiers, les huiles brutes, les conserves et les boissons (voir tableau 5).

3.2 Les effets indirects

La possibilité pour les entreprises européennes d'avoir effectivement accès au marché des 12 États membres de la CE a eu pour effet de modifier considérablement leurs stratégies et de déclencher un très fort mouvement de restructuration et de concentration.